

Mardi, 9 mars 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. White (Cardwell),—la pétition de John L. Dodds et autres, de Caledon, comté de Peel.

Par M. White (Hastings),—la pétition du conseil municipal du comté de Hastings ; la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario ; la pétition de la compagnie canadienne de cuivre ; et la pétition de la Compagnie anglo-américaine de fer.

Par M. Homer,—la pétition de John Andrew Mara et autres, de Kamloops et autres lieux.

Par M. Dawson,—la pétition de John McIntyre et autres, de fort William et autres lieux.

Par M. Beaty,—la pétition de la Compagnie de colonisation des terres de la Puissance (limitée).

Par M. Watson,—la pétition de Thomas C. Scoble et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Small,—la pétition de A. R. Boswell, et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Robertson (Hastings),—la pétition de Thomas C. Howard et autres, de Bath et autres lieux.

Par M. Baker (Victoria),—la pétition de la Compagnie du pont du Canada-Sud ; et la pétition de la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara ; et de la Compagnie du chemin de fer du Canada-Sud.

Par M. Fortin,—la pétition du révérend N. C. Saindon, curé et autres, de St-Maxime de Mont-Louis ; la pétition de James Amis et autres, de St-George de Malbaie ; et la pétition de George P. Farwell, maire, et autres, de la municipalité de la Malbaie n° 2, comté de Gaspé.

M. Carling, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre un rapport en conformité de l'Acte 48-49 Vic., chap. 3, intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Képatin."—(Documents de la session, No 36.)

Sir Hector L. Langevin, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 30 mars, 1885, pour un état indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient en dépôt à la banque d'épargnes du département des Postes les montants suivants :

Nombre de personnes dont les dépôts n'excédaient pas \$	100
" " " étaient de	100 à \$ 500
" " " " "	300 " 500
" " " " "	500 " 1,000
" s'il en est " excédaient	1,000

et le montant, s'il en est, de chacune des diverses sommes excédant \$1,000, et donnant dans chaque classe le nombre de déposants, hommes et femmes, aussi la province où ont été faits les dépôts, et les mêmes informations sous tous rapports concernant les déposants dans les banques d'épargne du gouvernement.—(Documents de la session, No 37.)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 avril 1885, pour un état donnant,—

1. Le nombre des terres vendues dans le canton Viger, Témiscouata, appartenant aux sauvages, le montant de la vente, et le nom des acquéreurs.